



République Française

Département du Val d'Oise
CCAS DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°06-2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin (25/06/2024)

Le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué par Mme le Président, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Maryse GUILBERT, vice-président du CCAS

Etaient	Madame GUILBERT	Madame GICQUEL	Madame HOF	Madame VERCRUYSEN
Présents :	Monsieur BIZERAY	Madame PANNIER	Madame MARI	Madame THERESE
(9)	Madame ALAPHILIPPE			

Absents représentés : Madame le Président, donne pouvoir à Madame GUILBERT
(1)

Absents non représentés : Madame RACAULT

Secrétaire de séance : Madame VERCRUYSEN

Transferts de crédits – Exercice budgétaire 2024

Considérant qu'une modification des comptes comptables est nécessaire suite aux modifications de la M57 au Chapitre 65 ;

Le conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

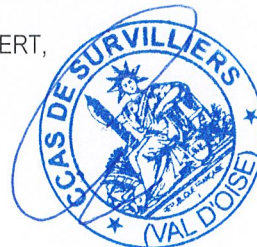
ARTICLE 1 :

- APPROUVE la modification du Chapitre 65, comme indiqué dans la Décision n°20240523-A, ci-jointe.

Pour Copie Conforme,

Le Vice-Président du CCAS,

Maryse GUILBERT,



Accusé de réception en préfecture
095-269503389-20240708-06-2024-AI
Date de télétransmission : 08/07/2024
Date de réception préfecture : 08/07/2024
CA 25/06/2024 - Deliberation 06-2024